4)	Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient	FUNU	De 1956 à 1967
5)	Groupe d'observation des Nations Unies au Liban ³	GONUL	1958
6)	Opérations des Nations Unies au Congo	ONUC	De 1960 à 1964
7)	Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Irian occidental	AETNU	1962-1963
8)	Mission d'observation des Nations Unies au Yémen	UNYOM	1963-1964
9)	Force des Nations Unies à Chypre	UNFICYP	De 1964 à ce jour
10)	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ⁴	UNIPOM	1965-1966

Le Canada a appuyé toutes les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et des effectifs militaires canadiens ont pris part à toutes les opérations mentionnées plus haut. Au mois de mai 1972, il y avait près de 620 militaires canadiens au sein de l'ONUST, de l'UNMOGIP et de l'UNFICYP.

Certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été financées à même les quotes-parts de tous les membres alors que d'autres l'ont été au moyen de contributions volontaires. Jusqu'en 1956, à l'exception de l'opération des Nations Unies en Corée, qui n'a pas été financée par les Nations Unies, les États membres de l'ONU s'acquittaient régulièrement dans l'ensemble de leurs quotesparts relativement modestes à l'époque. Mais depuis la création de la FUNU en 1956, suivie de celle de l'ONUC en 1960, les frais de maintien de la paix se sont considérablement açcrus. Le coût total de la FUNU a été de 217 millions de dollars (É.-U.) et celui de l'ONUC, de 392.8 millions (É.-U.). Le Canada s'est acquitté de sa quotepart à l'égard de ces deux opérations en versant \$5,190,000 pour la FUNU et \$9,187,000 pour l'ONUC. Certains pays, dont l'Union soviétique et la France, maintiennent toutefois que les opérations de maintien de la paix sont la prérogative du Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale a outrepassé son autorité en mettant sur pied ces deux organismes. En conséquence, ces pays ont refusé de verser leur quote-part et de participer aux frais de l'une ou l'autre de ces

³ Voir (2)

⁴ Voir (2)